

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Procès-Verbal

des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 JUIN 2014 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 26

Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : M. Dominique FRANK qui a donné procuration de vote à M. Robert STAUDENMAIER.

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

Monsieur le Maire : « Avant de commencer, je voudrais présenter mes excuses et celles de l'administration municipale à deux de nos collègues qui n'ont pas eu un document complet suite à une erreur de photocopies puisqu'il y a une photocopie qui n'est passée que d'un côté. La première personne c'est quelqu'un qui est proche de moi, on a rectifié rapidement, la seconde, je ne l'ai appris que hier donc je suis désolé Sandra et je vous prie d'accepter nos excuses, c'est une erreur d'envoi qui s'est produite mercredi après-midi la semaine dernière ».

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014 (N°2014DEL_0072)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- :- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014.**

2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL_0073)

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- :- **DESIGNE Madame Joëlle RITT comme secrétaire.**

3. Points rajoutés à l'ordre du jour (N°2014DEL_0074)

Monsieur Bock souhaite lire un courrier de Schweighouse Autrement adressé à Monsieur le Maire.

Madame Brunner voudrait dire un mot à propos de la distribution du bulletin communal.

Monsieur Staudenmaier souhaiterait revenir sur la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Acker voudrait qu'on parle de la cérémonie du 8 mai, de la sécurité aux abords des écoles et du Festival du Conte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- :- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour (qui n'appelleront pas de délibérations).**

ADMINISTRATION GENERALE

4. Création de la Commission Communale des Impôts Directs (N°2014DEL_0075)

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune : dans les communes de plus de 2000 habitants : le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

Les conditions exigées par le Code Général des Impôts pour être membre d'une CCID sont strictes :

- Etre de nationalité française ;
- Etre âgé de 25 ans minimum ;
- Jouir de ses droits civils ;
- Etre contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle) ;
- Etre familiarisé avec la vie de la commune ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit donc comporter 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire sera choisi parmi les propriétaires de bois ou forêts, il convient donc lors de l'établissement de la liste, de le préciser à l'attention du directeur des services fiscaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 32 noms ;

- De dresser la liste de présentation comme suit :

Présidence : M. LAMBERT Claude

Catégories de contribuables représentés pour la désignation des membres titulaires pour la désignation des membres suppléants
Taxe foncière propriétés non bâties	Mme CRIQUI Cathy Mme SEEL Sandra M. OTT Jean Georges M. LOGEL Patrick	Mme DRESCH Elisabeth Mme CHAUDRON Isabelle M. FRANK Dominique Mme DAULL-ENTZ Sonia

Taxe foncière propriétés bâties	Mme HERKOMMER Claudine M. BOCK Alain Mme BRUNNER Sabine M. STAUDENMAIER Robert Mme KOBEL Cathy	M. MEDER Remy Mme KUSTER Dominique Mme DUDT Patricia M. YILDIRIM Ahmet M. KNITTEL Daniel
---------------------------------	--	--

Taxe d'Habitation	M. WEBER Etienne M. ACKER Joël M. ZOTNER Dany M. SPECHT Philippe Mme KASPAR Marie Odile	M. SEEL Maurice Mme ERTZ Marie Ange M. STREBLER Gabriel Mme MUNZENHUTER M. Jeanne Mme AUGST ZIGLIO Rachel
-------------------	---	---

Contribuables soumis impôt foncier et non domiciliés dans la commune	M. SCHOENFELDER Clément WINTERSHOUSE	M. DEIS Roland HAGUENAU
--	---	----------------------------

Propriétaires de voies et forêts	Mme RITT Joëlle	M. KAEUFLING Gilbert
----------------------------------	-----------------	----------------------

Monsieur Acker : « Toutes ces commissions sont présidées par un président que vous n'avez pas nommé ».

Monsieur le Maire : « Si je l'ai dit, j'ai bien dit le Maire ou l'Adjoint délégué donc en l'occurrence ce sera l'Adjoint délégué ».

Monsieur Acker : « C'est à dire ? »

Monsieur le Maire : « L'Adjoint aux finances ».

Monsieur Acker : « C'est à dire ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Lambert, vous le savez bien, ça n'a pas changé depuis la dernière fois ».

Monsieur Acker : « J'attendais que vous le disiez, ce qui me choque un petit peu c'est que Monsieur Lambert habite Haguenau, il sera la président de cette commission, on dit bien dans l'intitulé qu'il faut jouir de ses droits civils, être contribuable dans la commune, être familiarisé avec la vie communale, ça me pose un petit souci non pas de légalité... »

Monsieur le Maire : « C'est déjà ça ! »

Monsieur Acker : « Puisque vous êtes toujours dans la légalité, mais moi je parlerais plutôt de moralité ».

Monsieur le Maire : « Alors je ne vais pas me lancer dans un discours sur la moralité parce qu'on ne sait pas où on démarre et où on arrive, en l'occurrence c'est parfaitement légal, je suis content que vous l'ayez souligné, effectivement le problème du président ou de la présidente de la commission ne se décline pas de la même façon que celui des commissaires. Maintenant je crois savoir que d'ici la première réunion de la commission, je vais me tourner vers le principal intéressé parce que ce n'est pas à moi de parler à sa place, je crois savoir que ce problème qui vous préoccupe devrait être réglé d'ici-là ».

Monsieur Acker : « Pourquoi ? Il y a une régularisation à faire à ce niveau-là ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a aucune régularisation à faire, il y a simplement, puisque vous me tendez la perche, une acquisition que vous sous-entendez ».

Monsieur Acker : « Je ne sais pas, dites nous en plus ».

Monsieur le Maire : « C'est vous qui sous-entendez que ça ne serait pas conforme donc je vais demander à Monsieur Lambert de répondre ».

Monsieur Acker : « Je vous parle de moralité ».

Monsieur le Maire : « Il n'y a aucun problème de moralité là-dedans ».

Monsieur Lambert : « Je pense être contribuable comme vous Monsieur Acker, peut-être pas à l'échelon local mais à l'échelon intercommunal et je peux vous assurer que dès à présent j'ai pris des dispositions pour être contribuable sur le territoire de la commune de Schweighouse. Et en ce qui concerne mon savoir et mes connaissances sur la vie locale, je pense que je suis aussi bien placé que vous pour défendre correctement la cause publique ici à Schweighouse. Vous oubliez peut-être que j'étais, pendant longtemps, fonctionnaire territorial ici à la mairie de Schweighouse ».

Monsieur Acker : « Alors pourquoi ce besoin de régulariser ? Si c'est légal, pourquoi régulariser ? »

Monsieur Lambert : « Parce-que quelque part vous estimez que je n'ai pas ce rôle ».

Monsieur Acker : « Vous estimez être obligé de régulariser, pourquoi êtes-vous obligé de régulariser ? »

Monsieur Lambert : « Ce n'est pas une obligation ».

Monsieur Acker : « Alors ne le faites pas ».

Monsieur le Maire : « Je crois que Monsieur Lambert est encore libre de savoir s'il veut acheter ou pas un terrain à Schweighouse ».

Monsieur Acker : « Cela ne me dérange absolument pas, je vous parle de moralité ».

Monsieur Zottner : « Alors pourquoi tant d'insistance si ça ne vous pose aucun problème de moralité ? »

Monsieur Acker : « Cela ne me pose pas de problème, j'entends simplement que Monsieur Lambert veut régulariser sa situation fiscale à Schweighouse ».

Monsieur Zottner : « Pourquoi vous insistez lourdement sur quelque chose qui ne vous irrite pas ? Cela m'étonne quand même de la part d'un homme aussi public que vous ! »

Monsieur Acker : « Ce qui m'étonne c'est qu'on soit obligé de régulariser une situation ».

Monsieur Zottner : « Personne n'est obligé de régulariser une situation ».

Monsieur Acker : « Je pense quand même ».

Monsieur le Maire : « On ne va pas tourner autour du pot pendant 25 ans sur les mots, moi je vais vous proposer de passer au vote ».

Monsieur Staudenmaier : « Je pense que nous devrions tous être ici pour être constructif et pour être positif, là je ne comprends vraiment pas ta réaction Joël ».

Monsieur Acker : « Ce n'est pas parce que tu n'aimes pas entendre ce que je dis que ce n'est pas constructif, tu ne veux pas écouter ce que je dis c'est tout, maintenant tu prends acte et on passe au point suivant, ce n'est pas un souci pour moi ».

Monsieur Staudenmaier : « Sois constructif maintenant pour Schweighouse ».

Monsieur Acker : « Construire une maison à Schweighouse c'est constructif ça ? »

Monsieur Staudenmaier : « Sois constructif pour Schweighouse et laisse nous travailler sur des points qui ramènent quelque chose à Schweighouse au lieu de toujours dénigrer et démolir ».

Monsieur Acker : « Dénigrer et ne pas construire c'était aussi ta position pendant six ans ».

Monsieur Staudenmaier : « Alors là je vais le noter parce que si quelqu'un était positif, je pense que c'était moi, j'ai toujours essayé d'être positif et constructif pour Schweighouse et non pour moi personnellement ».

Monsieur le Maire : « Bon je crois qu'on va s'arrêter là et je mets le rapport aux voix ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 32 noms ;

- **DECIDE** de dresser la liste de présentation comme suit :

Présidence : M. LAMBERT Claude

Catégories de contribuables représentés pour la désignation des membres titulaires pour la désignation des membres suppléants
Taxe foncière propriétés non bâties	Mme CRIQUI Cathy Mme SEEL Sandra M. OTT Jean Georges M. LOGEL Patrick	Mme DRESCH Elisabeth Mme CHAUDRON Isabelle M. FRANK Dominique Mme DAULL-ENTZ Sonia

Taxe foncière propriétés bâties	Mme HERKOMMER Claudine M. BOCK Alain Mme BRUNNER Sabine M. STAUDENMAIER Robert Mme KOBEL Cathy	M. MEDER Remy Mme KUSTER Dominique Mme DUDT Patricia M. YILDIRIM Ahmet M. KNITTEL Daniel
--	---	---

Taxe d'Habitation	M. WEBER Etienne M. ACKER Joël M. ZOTTNER Dany M. SPECHT Philippe Mme KASPAR Marie Odile	M. SEEL Maurice Mme ERTZ Marie Ange M. STREBLER Gabriel Mme MUNZENHUTER M. Jeanne Mme AUGST ZIGLIO Rachel
--------------------------	---	--

Contribuables soumis impôt foncier et non domiciliés dans la commune	M. SCHOENFELDER Clément WINTERSHOUSE	M. DEIS Roland HAGUENAU
---	---	--

Propriétaires de voies et forêts	Mme RITT Joëlle	M. KAEUFLING Gilbert
---	------------------------	-----------------------------

5. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal (N°2014DEL_0076)

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne.

Ce règlement porte tant sur les mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal, que l'obligation de fixer les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le présent règlement intérieur du Conseil Municipal (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le présent règlement intérieur du Conseil Municipal.**

6. Taxe locale sur la publicité extérieure (N°2014DEL_0077)

Par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil Municipal décidait d'instituer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure conformément aux dispositions de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Par une décision n°2013-351 du 25 octobre 2013, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les articles L.2333-6 à L.2333-14 ainsi que les paragraphes A et D de l'article L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales dans leur rédaction issue de l'article 171 susvisé de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Toutefois l'article 75 de la loi de finances rectificative n°2011-1978 du 28 décembre 2011 a rétabli la constitutionnalité des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales dont la nouvelle version est applicable.

Les délibérations prises antérieurement au 28 décembre 2011, dans la mesure où elles visent des articles du Code Général des Collectivités Territoriales suivant une rédaction annulée par le Conseil Constitutionnel, deviennent contestables pour une application postérieure au 25 octobre 2013.

Aussi la Préfecture invite les collectivités ayant délibéré avant cette date à produire une nouvelle délibération, se fondant sur les textes issus de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011, afin de pouvoir percevoir la TLPE en 2014.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation financière, il est proposé de confier la mission d'encaissement et de gestion du service à une société. Cette dernière sera chargée de l'assistance et du suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu les lois n°2011-1978 du 28 décembre 2011 et n°2012-1510 du 29 décembre 2012 codifiées articles L.2333-6 à L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

- De décider d'actualiser sa précédente délibération en visant les nouveaux textes en vigueur en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Les tarifs demeurent conformes à la délibération initiale.
- De confirmer les tarifs applicables à ce jour, c'est-à-dire ceux instaurés par délibération du 29 mars 2010 à savoir :

Le tarif de référence de droit commun est de 15€ pour notre commune et pour tous les supports publicitaires visés par la loi exception faite des supports électroniques dont le montant est de 45€.

Tarif par m² modulé par des tranches de :

- 7m² à 12m²
- 12 m² à 50 m²
- supérieur à 50 m² pour les enseignes
- inférieur à 50 m²
- supérieur à 50 m² pour les dispositifs et pré-enseignes non numériques
- inférieur à 50 m²
- supérieur à 50 m² pour les dispositifs et pré-enseignes numériques

Il est donc proposé d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure selon les tarifs détaillés ci-dessous :

ENSEIGNES :

- inférieur à 7 m² exonération
- à 7 m² ou inférieur à 12 m² 15€ le m²
- à 12 m² ou inférieur à 50 m² 30€ le m²
- égal ou supérieur à 50 m² 60€ le m²

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES NON NUMERIQUES

- = ou inférieur à 50 m² 15€ le m²
- = ou supérieur à 50 m² 30€ le m²

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES NUMERIQUES

- = ou inférieur à 50 m² 45€ le m²
- = ou supérieur à 50 m² 90€ le m²

- D'autoriser Monsieur le Maire à contracter une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe sur la publicité extérieure.

Monsieur Lambert : « Je vous rappelle que depuis la création de cette taxe, les recettes perçues à ce titre s'élèvent pour 2011 à 98 282,39 €, pour 2012 à 107 070, 98 € et pour 2013 à 99 084,83 € ».

Monsieur le Maire : « Alors il y a deux aspects là-dedans, le premier c'est la régularisation que nous demande la Préfecture puisque le Conseil Municipal de Schweighouse avait délibéré avant la décision du Conseil Constitutionnel, et le second c'est de confier la gestion à un organisme ».

Monsieur Lambert : « Oui c'est à dire le relevé des surfaces, de régulariser les situations conflictuelles éventuelles avec les entreprises déclarantes ».

Monsieur Bock : « Et qui sera ce prestataire ? Je pense que toutes les communes de la COM COM ont le même souci, est-ce que c'est une mutualisation d'une équipe ou non ? »

Monsieur Lambert : « A la base il y a déjà une demande de Monsieur Barth à l'époque, qui avait contacté la société « Rev Pac » mais également une autre société, la société CTR, donc nous avons repris ces contacts et nous sommes en train de négocier la mise en place d'une convention ».

Monsieur le Maire : « Mais dans le cadre communal ».

Monsieur Bock : « Ok ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Logel),

Vu les lois n°2011-1978 du 28 décembre 2011 et n°2012-1510 du 29 décembre 2012 codifiées articles L.2333-6 à L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

- **DECIDE** d'actualiser sa précédente délibération en visant les nouveaux textes en vigueur en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Les tarifs demeurent conformes à la délibération initiale.
- **CONFIRME** les tarifs applicables à ce jour, c'est-à-dire ceux instaurés par délibération du 29 mars 2010 à savoir :

Le tarif de référence de droit commun est de 15€ pour notre commune et pour tous les supports publicitaires visés par la loi exception faite des supports électroniques dont le montant est de 45€.

Tarif par m² modulé par des tranches de :

- ***7m² à 12m²***
- ***12 m² à 50 m²***
- ***supérieur à 50 m² pour les enseignes***
- ***inférieur à 50 m²***
- ***supérieur à 50 m² pour les dispositifs et pré-enseignes non numériques***
- ***inférieur à 50 m²***
- ***supérieur à 50 m² pour les dispositifs et pré-enseignes numériques***

Il est donc proposé d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure selon les tarifs détaillés ci-dessous :

ENSEIGNES :

- ***inférieur à 7 m² exonération***
- ***à 7 m² ou inférieur à 12 m² 15€ le m²***
- ***à 12 m² ou inférieur à 50 m² 30€ le m²***
- ***égal ou supérieur à 50 m² 60€ le m²***

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES NON NUMERIQUES

- ***ou inférieur à 50 m² 15€ le m²***
- ***ou supérieur à 50 m² 30€ le m²***

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES NUMERIQUES

- ***ou inférieur à 50 m² 45€ le m²***
- ***ou supérieur à 50 m² 90€ le m²***

- **AUTORISE Monsieur le Maire à contracter une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe sur la publicité extérieure.**

Monsieur Logel : « Je m'abstiens car en 2010 j'avais voté contre l'instauration de cette taxe ».

Monsieur le Maire : « C'est bien vous êtes cohérent ».

Monsieur Acker : « Il y a trois personnes ici qui ne sont pas cohérentes avec ce vote puisque Monsieur Meder, Monsieur Zottner et Monsieur Staudenmaier avaient voté contre le 29 mars 2010 ».

Monsieur le Maire : « Je le sais très bien et je leur ai demandé si ça leur posait un problème mais je pense qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en état de pouvoir nous passer d'une recette de 100 000 €, j'arrondis pour la commodité du raisonnement ».

Monsieur Zottner : « Si nous n'avions pas trouvé les gros trous que nous avons trouvé en arrivant il y a deux mois au niveau de budget-là, on aurait peut-être pu se réserver le droit de s'abstenir mais compte tenu des trous qu'il y a à combler au niveau de nos budgets, je pense que la commune ne peut pas passer à côté de 100 000 € ».

Monsieur Acker : « Les caisses sont vides il paraît, on vous prouvera le contraire tout à l'heure ».

Monsieur le Maire : « J'attends... Donc le rapport est adopté ».

7. Convention avec l'école associative ABCM (N°2014DEL_0078)

Les communes ont obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2014 par élève à :

- 1 737 € par élève de classe maternelle,
- 545 € par élève de classe élémentaire.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déterminer les forfaits communaux à hauteur de 545 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 737 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2013/2014,
- D'attribuer les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Moder, au titre de l'année scolaire 2013/2014 :

	ABCM - Collectif Bilingue de Schweighouse	ABCM Zweisprachigkeit
	Maternelles	Elémentaires
Nb élèves au 1 ^{er} janvier	24	26
Montant du forfait	1 737 €	545 €
Montant à verser	41 688 €	14 170 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DETERMINE les forfaits communaux à hauteur de 545 € € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 737 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2013/2014,**
- **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Moder, au titre de l'année scolaire 2013/2014 :**

	ABCM - Collectif Bilingue de Schweighouse	ABCM Zweisprachigkeit
	Maternelles	Elémentaires
Nb élèves au 1 ^{er} janvier	24	26
Montant du forfait	1 737 €	545 €
Montant à verser	41 688 €	14 170 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.**

INVESTISSEMENTS

8. Mise en place d'une structure modulaire périscolaire et modifications des conditions d'accueil des enfants à l'école du Moulin (N°2014DEL_0079)

Par délibération en date du 03 février 2014, Monsieur le Maire annonçait la mise en place à compter de la rentrée scolaire 2004, d'une structure modulaire afin d'accueillir le périscolaire AGF, actuellement dans les locaux du Bocksberg.

L'implantation définitive de cette structure a été validée en lien avec les directrices d'écoles, et dans un souci d'optimisation par rapport à l'existence de réseaux secs et humides.

Cette implantation se fera dans la cour de l'école, proche de l'entrée actuelle principale de la rue d'Ohlungen.

En revanche, cette implantation n'est pas compatible avec le passage des enfants accueillis à l'école. Lors du projet de rénovation de l'école du Moulin et de sa mise en accessibilité, il a été décidé que l'entrée principale se fera rue du Moulin. Cette disposition n'a pas été appliquée à ce jour dans la mesure où les travaux de la première tranche de réhabilitation n'étaient pas en totalité terminés.

Cette disposition peut être mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, et facilitera d'autant l'implantation de la structure modulaire.

Parallèlement à cette modification de l'entrée principale de l'école, il est proposé de créer un parking supplémentaire sur le terrain « anciennement maison Stresser » et de procéder, en lien avec les services de la Communauté de Communes, à un réaménagement de la rue du Moulin, du croisement de la rue d'Ohlungen à l'entrée du parking.

Ce parking sera réalisé pour la rentrée scolaire 2014/2015, en matériaux simple, dans la mesure où les conclusions de l'étude sur le regroupement des écoles et du périscolaire ne sont pas connues. L'enveloppe financière estimée pour la création de cet équipement est estimée à 40 000.00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix d'implantation de la structure périscolaire modulaire et la modification de l'entrée principale de l'école du Moulin,
- D'approuver la création d'un parking sur les parcelles n°178 et 124,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés afférents à cette affaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes aux partenaires institutionnels.

Monsieur Bock : « Si je comprends bien l'implantation du périscolaire n'est plus à la même place que celle que nous avons décidé avec les gens de la COM COM ? »

Monsieur Zottner : « Vous savez tous que la COM COM a repris le dossier du périscolaire, il est en phase d'étude avancée et l'installation du nouveau périscolaire sur le site prévu à cet effet-là donc à l'école élémentaire fait que la structure provisoire gêne la construction de ce périscolaire et donc on a été obligé de le faire glisser du côté de Madame Schimberle vers l'autre côté. Il est toujours dans la cour, en fait il se trouvera près du bac à sable à l'entrée ».

Monsieur Bock : « Donc ils ont déjà décidé d'un emplacement pour le périscolaire parce qu'au début, sachant qu'il y aurait une attente de deux ou trois ans avant la construction, on avait dit qu'on mettrait la structure modulaire à cet emplacement-là pour ne pas pénaliser les élèves puisqu'ils utilisent le terrain de sport, et nous dans notre optique, on avait donné aussi le terrain Stresser pour la construction du futur périscolaire. C'est vrai qu'on avait pas pensé à construire un périscolaire directement dans la cour, tout au plus le construire au-dessus de la maternelle ».

Monsieur Zottner : « Pour l'instant il n'y a pas de plan définitif, il y a deux voire trois options qui ont été dessinées et qui sont encore à l'étude à la COM COM. En concertation avec les directrices de la maternelle et de l'école élémentaire, les architectes ont décidé que le périscolaire ne se construira pas sur le côté Stresser ou annexe mais il se situera bien dans la cour de l'école. Dans tous les cas de figure, peu importe où il serait implanté, la structure modulaire gênait la construction du périscolaire définitif ».

Monsieur Bock : « S'ils veulent le construire dans la cour, il n'y a pas 36 000 solutions ».

Monsieur Seel : « Je suppose que Monsieur Zottner voulait dire que l'entrée principale se fait rue du Moulin et non rue des Juifs ».

Monsieur Zottner : « Oui c'est vrai, je confirme ».

Monsieur Bock : « Lors de la première phase des travaux de réhabilitation de l'école, il avait déjà été décidé à l'époque de faire l'entrée principale par le sas à côté de l'ascenseur puisqu'en effet il y a eu une mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ».

Monsieur le Maire : « Et le parking est nécessaire parce que tout simplement aujourd'hui le parking est le long de l'école et si on fait rentrer les élèves par ce cheminement, on ne peut pas laisser les voitures et avoir des conflits d'usage entre des voitures et des élèves ».

Monsieur Bock : « A l'époque, avant qu'on parle de la construction d'un périscolaire, on comptait faire du parking qu'il y a le long de l'école un genre de dépose-minute pour éviter que les voitures ne stationnent parce que les voitures qui s'arrêtent pour déposer leurs enfants se garent sur deux lignes et les gens ne passent plus ».

Monsieur le Maire : « C'est une option qui n'est pas forcément abandonnée Monsieur Bock ».

Monsieur Bock : « C'était notre vision à nous ».

Madame Brunner : « Nous sommes tout à fait dans la même optique ».

Monsieur Zottner : « Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission urbanisme ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le choix d'implantation de la structure périscolaire modulaire et la modification de l'entrée principale de l'école du Moulin,**
- **APPROUVE la création d'un parking sur les parcelles n°178 et 124,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés afférents à cette affaire.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes aux partenaires institutionnels.**

9. Aménagements paysagers de la rue du Général de Gaulle (N°2014DEL_0080)

La municipalité a acquis la parcelle section 7 parcelle 81. Cette dernière a été revendue en partie afin d'implanter un service de proximité, ce qui fait que l'espace dispose de 2 commerces, et d'une place non aménagée.

Afin d'embellir cet espace, et dans le cadre de l'étude sur le cœur de Ville de 2012, il est proposé de lancer les travaux de réaménagement de la place dite « Carlen ».

Cette place aura une vocation ludique et disposera aussi d'une place réservée pour l'accessibilité handicapé aux différents commerces.

Le coût des travaux est estimé à 30 000.00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de la placette à l'angle de la rue de l'école et de la rue du Général de Gaulle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés afférents à cette affaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des partenaires institutionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet de la placette à l'angle de la rue de l'école et de la rue du Général de Gaulle,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés afférents à cette affaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des partenaires institutionnels.**

Monsieur Acker : « Nous on ne voulait absolument pas mettre de parking devant ces deux magasins parce que de toute façon ils ne seraient pas suffisants, ni de place handicapé parce que s'il y a deux personnes à mobilité réduite qui se présentent, une ne suffirait évidemment pas non plus. On aurait aimé profiter de cet espace pour essayer de désengorger un petit peu cette ruelle, pour faire un tourne à gauche ou un tourne à droite pour faciliter la circulation dans cette ruelle qui est problématique le samedi matin surtout ».

Monsieur Zottner : « Je ne veux pas présumer de la synthèse de la commission qui travaillera là-dessus le 11 mais je pense qu'on ne s'orientera pas vers du parking vu les premières idées qui sont déjà remontées ».

Monsieur Acker : « Je pense qu'à une vingtaine de mètres il y a assez de place pour se garer et des places handicapées il y en a également ».

Monsieur Zottner : « On est du même avis ».

Monsieur Acker : « Essayez de profiter de cet espace pour désengorger la ruelle ».

Monsieur Zottner : « On pensait plutôt à en faire une place de repos où on peut tranquillement s'asseoir mais on laissera la commission du 11 finaliser la chose ».

Monsieur Bock : « On avait déjà un petit peu travaillé sur cette placette, je pense que Monsieur Meyer a du vous donner les premières esquisses, c'est vrai que mettre un parking à cet endroit-là sera très gênant par après pour les gens qui veulent se garer puisqu'ils sont à moins de 10 mètres du stop. C'est vrai qu'il y a des heures où il n'y a personne mais lors des heures de pointe vous avez énormément de mal à sortir de cette ruelle surtout si vous voulez vous diriger vers la mairie. Les gens qui arrivent au feu rouge n'ont pas tendance à vous laisser passer ».

Monsieur Zottner : « Je pense que vous vous êtes déjà rendu compte que si on peut s'inspirer de quelque chose d'existant et les plans nous les avons consultés, on s'en inspirera ».

Monsieur Acker : « Les commerçants préfèrent tous avoir des parkings devant leurs boutiques c'est clair et je pense que là-dessus il faut être assez strict et ne pas rentrer dans ce jeu-là ».

Monsieur le Maire : « Il me semble que la réponse de Monsieur Zottner était assez conforme à ce que vous attendiez là-dessus ».

10. Mise en accessibilité de la mairie et performance énergétique (N°2014DEL_0081)

Monsieur le Maire fait part au conseil du lancement du projet de mise en accessibilité de la mairie. En 2010 a été lancée une étude diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux, dans le cadre des dispositions de la loi du 11 février 2005.

L'école primaire du Moulin a été le premier bâtiment sur lequel nous avons engagé des travaux lourds dans ce domaine.

La mairie, bâtiment essentiel à la vie de la commune, doit bénéficier rapidement d'une mise en accessibilité, pour les services publics qui y sont hébergés et surtout pour la salle de conseil et de mariage.

L'étude portera sur la mise en accessibilité totale de tous les services du bâtiment. L'étude devra aussi définir un programme de travaux pour la performance énergétique du bâtiment et la réhabilitation de certains lieux si nécessaire. Il est précisé que seule une inscription budgétaire pour les travaux d'accessibilité de la salle de conseil est faite pour 2014. Cette étude devra prendre en compte le caractère pluriannuel de ces travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De lancer une étude de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment de la mairie, selon les prescriptions décrites ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conduire toutes les procédures et mettre en place tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous les documents correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des partenaires institutionnels.

Monsieur Acker : « A combien estimez-vous les travaux ? »

Monsieur Zottner : « Les travaux ne concerneront cette année que l'ascenseur et les premiers devis commencent à rentrer ».

Monsieur Meder : « Effectivement, j'ai contacté des entreprises, on a rentré une offre dont le montant est d'environ 23 000 € tout compris sauf la modification du garde-corps en partie haute. C'est une somme relativement basse je trouve ».

Monsieur le Maire : « Moi aussi je suis surpris par la modicité de la somme, je pensais qu'on serait plutôt entre 40 et 50 000 € qu'à ce niveau-là, mais bon je ne suis pas un spécialiste des travaux donc je ne veux pas vous raconter de bêtises ».

Monsieur Meder : « Moi j'avais estimé les travaux entre 30 et 35 000 € mais c'est une bonne entreprise sur la région ».

Monsieur Bock : « J'avais déjà demandé des devis pour un ascenseur et c'est vrai qu'ils se montaient entre 35 000 et 45 000 €, la finition comprise bien sûr en sachant qu'il n'y a qu'un emplacement possible et qui se prête bien en plus, il n'y a pas grand-chose à faire mis à part un décaissement de la dalle ».

Monsieur Meder : « Oui 5 cm maximum ».

Monsieur Bock : « Oui pour arriver à plat, en tout cas les devis étaient entre 35 et 45 000 € ».

Monsieur le Maire : « Donc je n'étais pas trop loin de compte et nous sommes bien d'accord que ces travaux seront mis en concurrence, je le réprecise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ».

Monsieur Acker : « L'étude portera sur la mise en accessibilité totale de tous les services du bâtiment. Je sais qu'il y a des marches pour monter dans le bâtiment, est-ce que vous ferez aussi cette accessibilité-là pour que les personnes puissent rentrer dans tous les bureaux ? »

Monsieur Zottner : « A ce jour est prévue uniquement l'accessibilité à la salle du conseil, c'est à dire que les gens qui voudront accéder à la mairie pourront le faire moyennant l'ouverture de la grande et lourde porte, mais au niveau de la rampe d'accès, ceci est déjà possible et ils pourront donc accéder à l'accueil, ce qui me semble être le minimum à faire, et ils pourront dès la fin des travaux (normalement en fin d'année) avoir accès à la salle du conseil, pour l'instant d'autres travaux ne sont ni budgétisés ni étudiés. Nous attendons d'abord l'étude complète avant d'entamer soit une budgétisation soit une mise en travaux ».

Monsieur le Maire : « Donc l'étude est bien complète Monsieur Acker, les travaux ne seront pas faits cette année partout ».

Monsieur Acker : « J'ai bien compris, priorité à l'ascenseur ».

Monsieur Zottner : « Enfin priorité à l'accès à la salle du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de lancer une étude de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment de la mairie, selon les prescriptions décrites ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à conduire toutes les procédures et mettre en place tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous les documents correspondants,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des partenaires institutionnels.**

11. Acquisition de parcelles appartenant à Mme Emmy HARTMANN (N°2014DEL_0082)

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'aux termes de la délibération du 10 décembre 2012, Monsieur le Maire a été autorisé à acquérir les terrains nécessaires à l'opération d'urbanisation du Krautgarten, pour un montant de 7.000,00 Euros de l'are en ce qui concerne la zone INAI.

Madame Emmy HARTMANN étant propriétaire de la parcelle cadastrée section 50 n° 88, au lieudit Krautgarten, avec 7,96 ares, le prix d'acquisition s'élève à 55.720,00 Euros.

Par ailleurs, aux termes de la délibération du 3 mars 2014, Monsieur le Maire a été autorisé à acquérir la parcelle cadastrée section 12 N° 395 lieudit Eisenbruch, appartenant également à Madame Emmy HARTMANN, d'une contenance de 7,15 ares, au prix total de 679,25 euros.

Madame Emmy HARTMANN étant placée sous le régime de la tutelle, le juge des tutelles, aux termes de l'ordonnance de vente d'immeuble en date du 9 avril 2014, a autorisé le tuteur de Madame Emmy HARTMANN, à vendre les parcelles sises à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER cadastrées section 50 n° 88 au prix de 51.740,00 Euros, et section 12 N° 395/48 au prix de 600,00 Euros.

Monsieur le Maire, prenant acte de cette ordonnance, propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section 50 n° 88 au prix de 51.740,00 Euros, et la parcelle cadastrée section 12 N° 395/48 au prix de 600,00 Euros,
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section 50 n° 88 au prix de 51.740,00 Euros, et la parcelle cadastrée section 12 N° 395/48 au prix de 600,00 Euros,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

12. Ecole élémentaire du Moulin (N°2014DEL_0083)

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de la directrice de l'école élémentaire du Moulin. Dans le cadre du travail d'histoire sur le Moyen-Age et les châteaux forts (programme des classes de CE2 et CM1), certaines classes souhaiteraient participer à une visite guidée du Château de Lichtenberg, complétée par des ateliers pédagogiques encadrés par des intervenants sur site. Le coût financier s'élève à 13,50 € par élève soit un coût total de 1 093,50 € dont 630 € de bus.

Monsieur le Maire propose de subventionner le voyage en car à hauteur de 70% (comme pour le transport à la piscine) soit un montant de 441 €.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 441€ à l'école élémentaire du Moulin.**

13. Energym Schweighouse (N°2014DEL_0084)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de Zone qui s'est déroulé à Reims les 7 et 8 décembre 2013. Six gymnastes, trois entraîneurs et deux juges sont concernés par ce déplacement.

La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participant pour les Championnats de zone, Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention de 275 € à l'association et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 275 € à l'association Energym Schweighouse.**

14. Conseil de Fabrique de l'église catholique (N°2014DEL_0085)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par le Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique pour une demande de subvention concernant la vérification des paratonnerres de l'église. Le montant total de la facture s'élève à 124,22 € et Monsieur le Maire propose de prendre en charge la totalité de cette somme. Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 124,22 € au Conseil de Fabrique de l'église catholique.**

15. Union Sportive (N°2014DEL_0086)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Union Sportive concernant des travaux d'isolation extérieure. Afin de réduire la consommation énergétique et d'améliorer l'esthétique de l'Union Sportive, l'association souhaite entreprendre des travaux d'isolation extérieure et crépissage des murs extérieurs de la salle multi-sports façade est et sud.

Le devis se monte à 18 600 € TTC. Les travaux concernant les économies d'énergie sont subventionnés à hauteur de 30% par la commune, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De verser une subvention de 5 580 € à l'Union Sportive sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Metzger),

- **DECIDE de verser une subvention de 5 580 € à l'Union Sportive sur présentation des factures acquittées.**

DIVERS

16. Marchés publics passés dans le cadre de la délégation du Maire

Monsieur Zottner : « Nous avons encore deux chantiers, dont l'un est fini, où il nous reste encore à valider un certain nombre d'avenants. Il s'agit de la Maison Jung pour laquelle il y a donc des avenants qui se sont accumulés sur une certaine période et qu'il s'agit maintenant de valider avant de passer au paiement. Il s'agit donc du centre médico-social sur les parties communes, il y a des avenants à hauteur de 17 864,66 €, ça va des démolitions de gros œuvre en passant par l'ascenseur, à la couverture-zinguerie, la plâtrerie, l'électricité... Il s'agit également de la réhabilitation du bâtiment CODEC à hauteur de 13 218 €, ce prix comprend entre autres le gros œuvre 1 672 + 1 625 €, la peinture extérieure pour 833 €, la serrurerie pour 6 916 € et la plâtrerie finition pour 2 171 €. Il y a encore au niveau de la Maison Jung pour les logements sociaux un avenant de 6 174 € mais qui lui sera pris en compte par la SEM ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

POINTS RAJOUTES

Lettre de Schweighouse Autrement

Monsieur Bock : « C'est une réponse au Maire Philippe Specht concernant sa déclaration en Conseil Municipal du lundi 28 avril 2014 : *Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 28 avril, vous déclariez, je cite « Une politique budgétaire menée sans prospective, les caisses sont vides, c'est le résultat d'une politique menée sans grand pilotage et au jour le jour ». Schweighouse Autrement aimerait revenir sur vos déclarations considérées comme plus qu'injustifiées au regard des choix passés. Une politique budgétaire menée sans perspectives : la politique d'investissement foncière et immobilière tant décriée, menée depuis 2008 fait éclore en ce printemps ses premiers bourgeons, en effet, c'est le 22 mai dernier que la nouvelle majorité a inauguré en grandes pompes et en présence du Président et du Vice-Président du Conseil Général les nouveaux locaux du CMS (Centre Médico-Social, route d'Ohlungen) et le nouveau parking de 24 places y attenant. C'est dans les locaux d'un ancien cabinet médical (Maison Jung) que le transfert avait été acté en 2011 suite au rachat des maisons Jung, Knoederer et Wolff. Monsieur le Maire vous déclariez ce jour-là « nous serons amenés à nous revoir souvent, les inaugurations ne manqueront pas dans les prochains temps ». Parlez-vous déjà de la nouvelle boulangerie ? Au CODEC, bâtiment acquis depuis 2009 ou de l'inauguration de deux commerces de proximité suite à l'achat de la ferme Carlen ? Sans perspectives dites-vous, les caisses sont vides, pas tant que ça puisque le budget 2014 reste identique aux prévisions de Schweighouse Autrement, aucune augmentation des taxes locales confirmée par la nouvelle majorité. Le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2013 n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. Un excédent de 568 720,04 € a même été affecté au compte principal 2014. concernant les recettes prévisionnelles pour 2014, le secteur Krautgarten 867 000 € environ, la vente de l'appartement du CMS, l'ancien CMS 95 000 €, la Maison Koch 180 000 € (normalement à la CMDP), la Maison Wolff 130 000 € qui je pense a été actée puisque des travaux ont été entrepris par le nouvel acquéreur et la Maison Martin pour un montant de 395 000 € ce qui se fera aussi certainement cette année et je pense que Monsieur Huys ne reviendra pas en arrière. Tout ça c'est pour un total prévisionnel de 1 667 000 € environ. Donc je pose une question : combien de communes en France aimeraient avoir les caisses aussi vides que les nôtres ? C'est une réponse car c'est quelque chose qui a été publié dans le journal, je pense qu'on avait des prévisions nous, des façons de travailler, c'est vrai que cette année, vous, vous allez avoir ce qui a été commencé les années auparavant, c'est normal, c'est d'année en année glissante. Mais il ne faut pas parler de caisses vides, ça c'était un peu trop pour nous ».*

Monsieur le Maire : « Donc moi je vais répondre puis je vais demander à Monsieur Lambert de compléter une partie de ma réponse. Alors il faut être honnête, j'ai aussi dit autre chose le jour de l'inauguration du CMS Monsieur Bock, j'ai aussi reconnu que c'était facile d'inaugurer quelque chose qui avait été mis en œuvre par la Municipalité précédente, je l'ai dit, certains de vos coéquipiers étaient présents. Je n'ai pas lésiné là-dessus non plus, et je n'ai pas hésité non plus au moment de le dire, donc il faut reconnaître tout. Si déjà vous le dites, il faut tout dire, je n'ai eu aucun problème pour le reconnaître, tout comme si un jour les propriétaires de commerces, qui sont des gens privés qui ne sont pas obligés d'inaugurer quoi que ce soit, veulent faire une inauguration, eh bien j'aurai la même attitude. Concernant le CODEC, je trouve que vous exagérez un petit peu, 400 000 € payés au-dessus du prix des Domaines pour l'acquisition, ça ne me racontez pas que c'est une bonne affaire et ça ne sera jamais une bonne affaire. Estimation : 260 000 €, achat : 650 000 €. Aujourd'hui on en est avec les avenants, les différents travaux à 1 million, ne me dites pas que c'est une bonne affaire, ça personne ne vous croira, personne ! Le CODEC n'est pas une bonne affaire.

Quant aux caisses vides, je vous rappelle quand même que le compte de gestion et le compte administratif ont fait apparaître un déficit d'investissement quand même conséquent, ce n'est pas une petite somme le déficit d'investissement et le manque de perspectives il est bien dû à cela, ça veut dire en clair que quand on a de la perspective on sait ce qu'il faut avoir en caisse pour dépenser et on n'arrive pas à la fin de l'année avec un moins 600 ou 700 ou 800 000 €.

Quant à l'idéal de vivre à Schweighouse, moi je vais reprendre simplement le rapport du dernier Payeur Municipal, ce n'est pas un employé municipal, ce n'est pas un élu mais un fonctionnaire d'Etat : encours total de la dette au 31 décembre 2013 : 6 642 000 € soit 1 326 € par habitant, là-dedans il n'y a pas les 1,7 millions des deux budgets annexes, il n'y a pas le million que vous avez contracté et qui sera débloqué cette année et il n'y a pas les 400 000 € de la Maison Jung qui ne sont toujours pas payés. Si je fais l'addition du tout, j'arrive aujourd'hui à une somme de plus de 1 900 € d'endettement par habitant, soit 2,5 fois la moyenne nationale et moi je ne considère pas que ce soit une bonne gestion. Aujourd'hui nous sommes à un point d'endettement où nous ne pourrions plus emprunter dans les années à venir, nous arrivons à un seuil au-delà duquel nous ne

pouvons plus emprunter. Je ne considère pas que ce soit de la bonne gestion, pendant 6 ans, d'avoir mis la commune dans cet état-là... vous êtes arrivés, il y avait 2 millions de dettes, c'est dans le procès-verbal du Conseil Municipal d'avril 2008 et il y avait de mémoire 1,4 millions d'euros en caisse. Aujourd'hui, quand nous sommes arrivés il n'y avait pas 1,4 millions en caisse, ça m'aurait beaucoup arrangé de les trouver et je vous aurais même dit merci en public si je les avais trouvés.

Quant à vos ventes, c'est vrai que certaines sont réalisées ou sont sur le point de se réaliser, d'autres ne le sont pas, le Krautgarten n'est pas vendu pour l'instant, le problème foncier n'est pas tout à fait réglé, vous le savez bien d'ailleurs puisque vous avez délibéré dessus les uns et les autres, donc ce n'est pas tout à fait réglé contrairement à ce que vous dites. Il y a un certain nombre de choses qui effectivement vont se faire mais tout ce qui a été annoncé au moment des orientations budgétaires qui ont été faites par votre équipe précédemment, ne seront pas forcément réalisées, nous n'avons pas de signatures au bas d'un certain nombre de documents, nous n'avons pas de signature pour l'ancienne Maison Martin, on a une déclaration d'intention, ça oui, mais pas de signature pour l'instant. Même chose pour le Krautgarten, une déclaration d'intention signée oui c'est vrai mais pas de signature définitive. Donc dire qu'on a trouvé une situation aussi favorable que cela, je vous trouve un peu présomptueux de le présenter sous cette forme-là, moi je dis clairement qu'avec plus de 1 900 € de dettes par habitant, nous sommes dans une très mauvaise situation, ça veut dire que nous ne pourrons plus emprunter dans les années à venir, donc tout ce que nous ferons, nous serons obligés de le faire par auto-financement, ce n'est pas franchement une situation enviable pour nos concitoyens et pour nous, majorité comme opposition, parce que nous devrions normalement défendre les mêmes intérêts, ceux des habitants. Je vais laisser Monsieur Lambert compléter un petit peu certains aspects et puis on pourra discuter ensuite après ».

Monsieur Lambert : « Je confirme vos propos bien entendu. Nous avons une dette qui est considérable, qui est de 1900 € par habitant, elle représente le double par rapport à des communes de la même strate, donc effectivement nos marges de manœuvre sont limitées, je ne vois pas comment on pourra financer, dans un proche avenir, les nouveaux investissements. Par ailleurs, comme l'a dit Monsieur le Maire, la situation est alarmante, au niveau du résultat de 2013, vous ne pouvez pas nier le fait qu'il y a un déficit, je le rappelle de 418 449,98 €, ce déficit apparaît bel et bien au niveau du compte administratif de 2013 et sur le compte de gestion, nous n'avons rien inventé. C'est votre résultat, nous le reprenons sur l'exercice 2014, en reprenant en même temps tous les engagements que vous avez pris et qui représentent aujourd'hui 85% des investissements. Finalement, au niveau du budget 2014, nous n'avons eu la possibilité d'inscrire que 15% de l'ensemble du budget d'investissement. Je ne vois pas comment on peut aujourd'hui être là et dire qu'on a une gestion saine au niveau de ce qu'on a hérité, clairement ça c'est impossible. Les chiffres sont là ».

Monsieur Bock : « Bien sûr pour l'instant il y a des choses qui ne sont pas encore vendues mais il y a quand même des prémices, je veux dire que c'était quand même prévu dans ce cas-là et ce qui a été acheté, ce n'est pas de l'argent qui s'est volatilisé, d'accord on a dépensé une certaine somme pour un bien mais ce bien on l'a ».

Monsieur Lambert : « C'était votre stratégie ! »

Monsieur Bock : « C'est de l'argent qui dort mais qui est quand même là, il est quand même disponible, je vous signale quand même que quand on a acheté le terrain au lotissement Haslen, ce n'était pas pour une petite somme mais c'est aussi un terrain immense, c'est vrai que c'est pour le futur mais c'est quand même de l'argent qui est là. On pourra revendre ce terrain un jour s'il y a une demande des gens, maintenant il nous manque des liquidités mais ce terrain représente tout de même de l'argent disponible pour la commune ».

Monsieur Acker : « Si je peux me permettre de rajouter quelque chose puisque vous ne parlez pas de patrimoine, la commune de Schweighouse a actuellement pour 12 millions de patrimoine ».

Monsieur le Maire : « Parce que vous souhaitez vendre le patrimoine, en-dehors des lotissements ? »

Monsieur Acker : « Non mais le lotissement se fera et devra se faire ».

Monsieur le Maire : « Quand il sera purgé des problèmes environnementaux ».

Monsieur Acker : « Mais ça c'est votre problème Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Eh bien voilà c'est exactement ce que je dis ».

Monsieur Acker : « C'est votre problème ».

Monsieur le Maire : « Vous venez de confirmer que ce n'est pas fait ».

Monsieur Acker : « Non plus du prêt relais de 200 000 € que vous n'actez pas dans la CAF, ni de la vente de la Maison Martin que nous avons budgétisé en 2013, ce qui aurait équilibré les comptes, donc là encore on est sur un lissage sur deux ans et non pas à la date des élections par exemple, où vous, vous reprenez les chiffres tels que vous voulez bien les reprendre. Nous avons équilibré les comptes sauf que le terrain Martin n'a pas été vendu en temps et en heure. Alors nous avons quand même augmenté le patrimoine de la commune de Schweighouse en 6 ans, vous ne pouvez pas le nier, maintenant si vous avez besoin d'argent, vous pouvez vendre ce patrimoine ».

Monsieur le Maire : « Je constate, Monsieur Acker, que vous admettez que vous n'avez pas réussi à vendre la Maison Martin l'année dernière, donc ça prouve déjà qu'il manque ces 400 000 €. Deuxième chose, moi je n'ai pas inventé de chiffres, le document porte la marque de la République française, c'est pas moi qui le dit, il date du 14 mai Monsieur Acker, ce n'est pas moi qui l'ait écrit ce document et je ne l'ai pas sollicité, c'est ce qui arrive chaque année en Mairie donc soyons honnête quand même, je n'invente pas ces chiffres-là, le chiffre de l'endettement je ne l'invente pas, il est là-dessus, écrit noir sur blanc, je n'ai fait que faire l'addition avec les budgets annexes et le million que vous aviez pris pour cette année, donc mes chiffres sont bien les bons. Après ça, on peut très bien dire que la Maison Jung ce n'est pas de l'emprunt, c'est vrai que techniquement ce n'est pas de l'emprunt mais n'empêche que les 395 000 € n'ont pas été payés pour l'instant, c'est bien de l'argent qui est dehors et qu'il faudra payer ».

Monsieur Acker : « Alors je vous repose la question, vous qui aviez même et même tout le Conseil Général dit ce jour-là « quelle merveilleuse idée d'avoir pu acquérir cette maison pour en faire ce qui a été fait », donc à un moment donné quand l'occasion du CODEC se présente, je vous rappelle en janvier ou février 2009, pas de crise immobilière, est-ce que vous achetez ou est-ce que vous n'achetez pas ? Si nous avons laissé filer le CODEC à cette époque-là il y aurait 3 ou 4 immeubles sur les 30 ou 35 ares qui sont actuellement autour de ce bâtiment-là, vous ne faites pas de service public, vous n'apportez pas de commerces de proximité et vous auriez été les premiers à nous reprocher de ne pas l'avoir acheté ».

Monsieur le Maire : « Alors le problème avec vous Monsieur Acker c'est que les versions changent, alors pas forcément les vôtres mais celles de votre groupe ».

Monsieur Acker : « Jamais Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Parce que moi j'ai entendu par un membre éminent de votre groupe qui ne siège plus ici aujourd'hui, qu'il y avait un projet de garage, alors maintenant c'est un projet d'immeubles, alors moi je veux bien, si ça change à chaque fois, je ne sais pas, mais moi j'ai entendu en public parler d'un projet de garage et par l'ancien Maire. Je crois ne pas avoir été le seul dans la salle à avoir entendu ça non plus, donc est-ce que c'était des immeubles, des garages. Quoi qu'il en soit, dépasser l'estimation des Domaines de 10%, ce n'est pas scandaleux mais passer de 260 000 € à 600 000 € ça c'est scandaleux ! 10 ou 20% en plus ça peut arriver en fonction des négociations et des opportunités, ça je peux l'admettre, ça ne me pose aucune difficulté mais passer de 260 000 à 600 000 € vous n'allez pas me faire penser que c'est une bonne affaire. Pour le Conseil Général et le CMS, Monsieur Acker, je crois avoir été très clair tout à l'heure, il faut que je répète ce que j'ai dit ? »

Monsieur Acker : « Nous l'avons très bien entendu ».

Monsieur le Maire : « Tout le monde l'a entendu, j'ai reconnu clairement en public, devant 100 personnes qui étaient là ce jour-là ce qu'on devait à l'ancienne municipalité, vous voulez que je le répète ? Eh bien je le redis, moi je n'ai pas honte de le dire, je l'ai dit en public, je le redis en public, simplement même si c'est une réussite du point de vue service public, le bâtiment n'a toujours pas été payé. Moi je constate ça c'est tout, le bâtiment n'a toujours pas été payé, après ça c'est sûr on peut vivre à crédit, on peut vivre en cavalerie, on

peut faire des choses comme ça sauf qu'un jour il faut quand même payer l'addition, il faut quand même que quelqu'un ouvre le porte-monnaie pour payer et il n'y a que trois solutions : la première c'est de vendre le patrimoine comme vous l'avez dit, la deuxième c'est de se serrer la ceinture et la troisième c'est de faire appel à l'impôt. Je crois savoir que sur l'appel à l'impôt nous avons été clairs les uns et les autres avant les élections aussi, ne faites pas semblant de l'avoir oublié aujourd'hui, nous avons dit clairement que nous n'augmenterions pas les impôts cette année, on l'avait dit clairement, il me semble avoir été extrêmement clair et les uns et les autres ».

Monsieur Acker : « Donc la situation n'est pas si dramatique que ça ».

Monsieur le Maire : « Non ça veut dire qu'il faut faire des économies et qu'il faut réaliser réellement et concrètement des opérations qui sont programmées. Moi aujourd'hui vous me dites le Krautgarten c'est réglé, je dis non ce n'est pas réglé aujourd'hui. La vente de la Maison Martin c'est pareil, elle n'est pas vendue aujourd'hui, certes il y a eu une proposition de quelqu'un mais rien n'est signé, il n'y a aucune promesse écrite, il n'y a rien du tout ».

Monsieur Acker : « A vous de travailler là-dessus ».

Monsieur le Maire : « Je vous signale que quand on vend un bien, on ne travaille pas seul, il y a un acquéreur et un vendeur ».

Monsieur Eppinger : « Moi ce qui me choque en terme de gestion, c'est pour ça que les caisses sont quand même vides, premier point : pour le terrain du Haslen, je tiens quand même à rappeler qu'il y a un prêt in fine qui a été fait dont l'échéance est assez proche et qu'il s'agira de rembourser à terme. Deuxième point : moi ça ne me dérange pas qu'on dépense de l'argent, tout dépend pourquoi on le dépense. Acheter le CODEC presque 3 fois plus cher, ça me pose un problème surtout vu l'état du bâtiment avant travaux. Ensuite il y a quand même pas mal de gaspillage financier et de gabegies qui ont été faites durant le mandat et là je ne peux pas y souscrire, que ce soit la tour potagère ou d'autres bâtiments, des meubles qui ont été achetés, etc... A un moment quand on est aux affaires, on gère l'argent des citoyens, moi je fais ce que je veux de mon argent personnel, par contre quand on engage les deniers des citoyens on a à y faire attention et à respecter les autres. Voilà, c'est ce que j'avais à dire, merci ».

Monsieur Zottner : « Je voulais juste faire un point concernant les travaux, Monsieur Bock avait évoqué un patrimoine qu'on pourrait vendre, le seul problème, Monsieur Bock, c'est que quand on prend un patrimoine, pour ne pas le vendre à perte, il faut déjà qu'il soit en bon état. Si on prend les maisons Handschumacher ou Bock, les vendre aux prix où on les a achetées, où vous les avez achetées, eh bien c'est illusoire. Monsieur le Maire parlait de la Maison Martin qui dépasse quand même en volume les 500 000 € quand on y met la démolition de la maison qu'il y avait dessus, vous savez quand même que ça a coûté plus de 500 000 € cette histoire-là et qu'à ce jour il n'y a aucun dépôt officiel concernant un rachat, on est en train de galérer. Le souci qu'on a c'est vous avez dépensé de l'argent et quelque part pour qu'on s'en sorte maintenant et je parle au nom de la commune, il faut qu'on vende un certain nombre de choses, sauf que pour vendre il faut être deux et le problème c'est qu'on n'est pas deux aujourd'hui. Nous n'avons pas qu'un cas comme celui-là, il y en a plein d'autres. Le cas de la CMDP n'est pas réglé non plus parce que vous avez deux acquéreurs là-dessus et que vous n'avez pas tranché ».

Monsieur Acker : « C'est à vous de le faire ! »

Monsieur Zottner : « Ah oui ! Et on est là pour le faire mais ne critiquez pas les chiffres à ce moment-là ».

Monsieur Acker : « N'oubliez pas qu'en 2008 on a eu un joli bébé bien langé avec un prêt toxique, vous n'en parlez pas, vous ne prenez jamais la parole par rapport à ça et je veux simplement rajouter que la destruction du bâtiment Martin à hauteur de 40 000 € a été totalement prise en charge par la COM COM puisqu'à l'époque le périscolaire devait s'implanter là-bas ».

Monsieur le Maire : « Avant de passer la parole à Monsieur Lambert, je voudrais simplement rappeler à Monsieur Acker que si c'est la COM COM qui a payé, ça sort de la même poche et c'est sur la même feuille d'impôt, alors c'est vrai que ça ne se décide pas dans cette enceinte-là mais ça sort bien de la même poche ».

Monsieur Lambert : « Monsieur Eppinger parlait des prêts in fine, juste pour vous donner un autre chiffre : 55 000 € d'intérêts à payer pour ces prêts in fine, il faudra les ressortir au niveau des ventes, on va essayer... Autre chiffre important : 550 000 € d'annuités par an jusqu'en 2030, voilà ! »

Monsieur Acker : « Tout à fait, nous avons voulu le lisser sur une trentaine d'années pour avoir encore de l'argent frais dans la caisse, rappelez-vous quand même cet effet prêt toxique qui nous a quand même coûté largement plus de 600 000 € et d'ailleurs vous avez pu lire dans les DNA ces derniers jours que certains prêts ne sont toujours pas réglés. Nous avons voulu sortir de cette situation, 5,25 ou 5,28 ce sera toujours trop, même à 0 ce sera toujours trop pour vous mais en tout cas on en est sorti tout en gardant une autonomie financière, c'est pour ça que le prêt a dû être lissé sur 30 ans. N'oubliez pas le prêt toxique, vous n'en parlez jamais ».

Monsieur le Maire : « Alors moi je veux bien en parler, je suis très à l'aise pour en parler. Professionnellement je n'en n'ai jamais pris. Je suis très à l'aise pour en parler moi Monsieur Acker et j'ai été démarché des dizaines de fois. Moi je n'ai pas à répondre sur le prêt toxique Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Votre prédécesseur Monsieur Loesch n'était pas si à l'aise que ça ».

Monsieur le Maire : « Peut-être mais c'est Monsieur Loesch, ce n'est pas moi donc là-dessus je suis très à l'aise ».

Monsieur Acker : « Sauf que ce sont les Schweighousiens qui doivent payer la note ».

Monsieur le Maire : « C'est bien ce que je vous ai dit tout à l'heure. La deuxième chose : 5,28 au taux normal avec un prêt sur 15 ans, de même montant de capital sur 15 ans, vous avez 1,9 millions de différence, je vous mets au défi de faire le calcul ».

Monsieur Acker : « Vous avez plus de liquidités tous les ans ».

Monsieur le Maire : « 1,9 millions ».

Monsieur Acker : « Vous vous bloquez ».

Monsieur le Maire : « Je connais mon boulot et Monsieur Lambert connaît le sien ».

Monsieur Lambert : « C'est vous qui nous avez bloqué parce que l'autofinancement qu'on dégage à travers la section de fonctionnement, vous savez combien ça représente ? 450 000 € et on paye 550 000 € d'annuités pour la dette alors arrêtez et faites le calcul ! Déjà à l'heure actuelle il faut mettre 100 000 € au bout donc il faut bien passer par la case « économies » absolument au niveau de la section de fonctionnement ».

Monsieur Acker : « Vous avez encore une solution... »

Monsieur Lambert : « Vous n'allez pas m'apprendre les chiffres Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Renégociez le prêt ».

Monsieur Zottner : « Je suis aussi très à l'aise avec le prêt toxique, je n'étais pas là quand il a été signé et négocié. Je voudrais juste rétablir un chiffre ou une contrevérité à 600 000 €. Je vous rappelle quand même que l'un de nos colistiers de l'ancienne mandature Monsieur Weber vous a fait un point exhaustif sur le prêt toxique et il était à 272 000 € de pertes pour la commune, c'est 272 000 € je vous le concède. Si vous prenez ce chiffre, vous avez plusieurs prêts toxiques comme boulets que vous traînez ».

Monsieur Acker : « Parce qu'il avait intégré ce qu'il avait gagné sur les 3 premières annuités et ça il n'a pas à l'intégrer puisque c'est son travail de négocier au plus près ».

Monsieur Zottner : « Vous pouvez interpréter les chiffres que vous voulez, moi je pense que quand je fais une balance par rapport à un prêt, je prends les plus et les moins, je ne prends pas que les moins et je ne suis sûrement pas un grand financier mais c'est comme ça que je ferais ».

Monsieur Acker : « Nous devons poser sur la table 900 000 € par an pendant encore 12 ans si nous n'avons pas renégocié le prêt ».

Monsieur le Maire : « En attendant je constate que je ne fais que répéter ce qu'a dit Monsieur Lambert, c'est-à-dire que nous sommes endettés pour 30 ans ».

Monsieur Acker : « Très bien ».

Monsieur le Maire : « Et je ne trouve pas ça très bien du tout. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles sur cette question ? »

Personne ne souhaite prendre la parole.

Distribution du bulletin communal

Madame Brunner : « Durant la campagne on avait émis le souhait de mener des actions en faveur des personnes éloignées du travail depuis très longtemps. Nous avons donc pris la décision de confier la distribution du bulletin municipal à des personnes qui ne travaillent pas depuis plusieurs années. J'ai pris contact avec une association socio-professionnelle et nous sommes en train de recruter deux personnes. Je leur ai envoyé plusieurs candidatures et ces personnes interviendront dès la parution du prochain bulletin municipal, elles travailleront un jour et demi sur la commune, elles distribueront le bulletin dans 2 400 boîtes aux lettres. Ce seront des gens de Schweighouse et si vous voulez connaître le prix, ça nous reviendra à 336 € TTC par distribution ».

Monsieur Acker : « Pendant 6 ans ce sont les élus, les adjoints et les conseillers municipaux qui le faisaient gracieusement ».

Monsieur le Maire : « C'est tout à fait exact Monsieur Acker mais la distribution n'était pas forcément égalitaire, je l'ai constaté à mes propres dépens ».

Madame Brunner : « Nous le faisons dans le cadre d'une mesure d'insertion par rapport à des personnes défavorisées, je ne crois pas que les 356 € grèveront beaucoup le budget ».

Monsieur Acker : « Nous travaillons aussi avec l'association APOIN pour aider un peu le service technique, là n'est pas la question ».

Madame Brunner : « Le contrat avec APOIN existe toujours ».

Monsieur le Maire : « Il est toujours mis en œuvre ».

Rythmes scolaires

Monsieur Staudenmaier : « Je voudrais faire le point sur les rythmes scolaires qui font beaucoup réfléchir, qui irritent certaines personnes, qui posent de grandes questions. Nous avons donc souhaité revoir la question des rythmes scolaires dans la mesure où rien n'avait été proposé aux enfants dans le cadre de l'aménagement horaire par l'ancienne municipalité. Donc plusieurs solutions s'offraient à nous : changer les horaires, se conformer au récent décret Amont qui est toujours existant qui prévoit des aménagements et surtout des possibilités de regrouper les activités sur une demi-journée ou de garder les horaires telles qu'elles ont été récemment définies et adapter des activités à ces créneaux. J'ai fait des réunions individuelles avec chaque directrice, il y a eu une réunion de concertation avec les directrices et les représentants des parents d'élèves des 3 écoles, de la Marelle, du Bocksberg et du Moulin. Plusieurs scénarios ont été étudiés et suite aux différents retours et aux votes de chacun, un consensus n'a pu être trouvé. Finalement ce sont les horaires validés le 2 mai par l'Inspection académique et qui avaient été mis en place par l'ancienne municipalité et dont on avait parlé dans le bulletin municipal n°114 qui seront maintenus. Ils seront maintenus pour plusieurs raisons : la réforme des rythmes scolaires s'accompagnera à Schweighouse par la mise en

place d'activités culturelles car elle est plus aisée pour des tranches de 45 minutes. Comme certains parents avaient proposé de prendre ces horaires sur une demi-journée, ça aurait été plus facile de proposer des activités sur un après-midi avec des aides extérieures mais le consensus n'a pas été trouvé, certaines personnes voulaient même la fixer sur un vendredi après-midi, ce qui ne va vraiment pas dans le sens du bien-être et de l'allègement des horaires pour les enfants. Nous n'étions donc pas partants et nous n'étions pas d'accord c'est pourquoi nous allons rester sur les horaires qui avaient été fixés. Ces activités seront, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, destinées aux classes de CP qui sont plus réceptives à ce genre d'activités. Le choix de la section a été défini en lien avec les représentants des parents d'élèves, il ne nous est pas possible pour l'instant de mettre plus d'activités en place. Donc ce sera en priorité pour les classes de CP qu'on mettra des activités en place pour pouvoir les garder de 15h15 à 16h. Les activités périscolaires se dérouleront le lundi et le jeudi soir et les activités APC organisées par l'Education Nationale le mardi soir (les directrices d'écoles se sont engagées). Là aussi c'est le fruit d'un consensus qui s'est dégagé avec le monde enseignant de Schweighouse. Pour les enfants des classes de maternelles, la Municipalité ne peut dans l'immédiat proposer de prendre en charge des activités, en revanche nous proposons aux parents qui le souhaitent, dans le cadre d'une coordination avec la Mairie, de s'engager dans un programme de garde et d'activités bénévoles. A compter du deuxième trimestre 2014/2015, on consultera les parents qui seront prêts bénévolement bien sûr à s'occuper de certaines activités au niveau des élèves de maternelle.

Je vous rappelle les horaires à compter de la rentrée scolaire 2014/2015. Pour les écoles maternelles : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h15, pause méridienne de 11h15 à 13h15 et de 13h15 à 15h15. Le mercredi de 8h à 11h. Pour l'école élémentaire : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h10 à 11h25, pause méridienne de 11h25 à 13h25 et de 13h25 à 15h25. Le mercredi de 8h10 à 11h10.

Nous n'avons donc pas pu trouver de consensus avec les directrices, vous étiez avec nous Madame Seel, ce n'était pas évident ».

Madame Seel : « Bien sûr que c'est difficile le changement, il est toujours difficile à accepter pour tout le monde. Après c'est sûr on est dans un rythme et les gens quand ils ont une habitude qu'il faut changer, ce n'est pas évident. Il faudra peut-être faire attention au fait que les parents qui sont bénévoles et encadrants soient peut-être assurés parce que quand on encadre des enfants il y a toujours des soucis et d'autre part il faudra peut-être aussi faire signer aux parents une participation d'encadrement à hauteur de 10% des horaires d'accueil de leurs enfants par exemple, ce qui se fait déjà dans certaines communes ».

Monsieur Staudenmaier : « Je pense qu'on pourra discuter de tous ces points quand la commission se réunira, il faudra qu'on cherche ensemble dans un consensus opposition/équipe sortante, des solutions pour le bien de nos enfants et ça ne sera pas évident mais j'espère que nous trouverons un consensus entre nous pour le bien des parents et des enfants ».

Monsieur Bock : « Au sujet de ces horaires : nous avons été plus ou moins forcés de les accepter parce que c'était sur le territoire de la COM COM puisqu'il y a aussi cette affaire de bus, ceux qui utilisent les bus scolaires doivent respecter les créneaux, on ne pouvait pas changer d'horaires dans le même canton parce qu'il y aurait eu trop de problèmes de transport ».

Monsieur Staudenmaier : « C'est un objectif futur, on voulait quand même essayer de trouver la meilleure solution pour le bien des parents et des enfants et si on avait pu trouver une demi-journée, on aurait trouvé des créneaux et des parents, et des personnes qui auraient pu animer un après-midi. Faciliter ce week-end prolongé de certaines personnes du vendredi après-midi au lundi matin, ça les directrices n'étaient pas d'accord non plus parce que la coupure aurait été trop grande à long terme. Pour l'année prochaine bien sûr au niveau de la COM COM il y a un projet commun pour mettre des horaires communs en place, justement là aussi pour adapter les horaires d'école aux horaires périscolaires et aux horaires des bus donc ça va dans le bon sens. Pour cette année on aurait aimé trouver de meilleures solutions mais bon nous n'avons pas trouver de consensus, c'est dommage, on fera de notre mieux, mettre autant d'activités en place qu'on pourra mais comme nous l'avons dit pendant la campagne, on essaiera de faire le maximum mais on ne pourra pas garantir des activités pour toutes les classes. Pour l'instant nous n'avons aucune idée du nombre d'enfants qu'on aura ».

Monsieur Acker : « On avait estimé ce nombre à presque 500 enfants ».

Monsieur le Maire : « Oui ça colle avec les effectifs, effectivement ».

Monsieur Acker : « Cela va être assez difficile donc bon courage Robert, le corps enseignant et les parents d'élèves ne sont d'ailleurs pas d'accord entre eux, ensuite on rajoutera les transports scolaires, etc... »

Monsieur Staudenmaier : « Le courage ne manque pas mais j'espère qu'on trouvera le consensus ».

Monsieur Acker : « Il le faut. Je pense qu'avec Madame Seel à vos côtés vous trouverez la meilleure solution pour les enfants, le problème ce sont les parents d'élèves et le corps enseignant qui ne sont pas d'accord entre eux, ils sont très partagés et ça va être très difficile ».

Monsieur le Maire : « Et je pense, Monsieur Acker, que sur le fond nous partageons sans doute le même sentiment sur ce texte ».

Monsieur Bock : « J'ai juste une question à poser, il me semble bien qu'il n'y a pas d'obligation légale pour les communes de proposer des activités après les horaires d'école. Au début il était impératif pour les communes de gérer le temps après l'école donc ils ont enlevé ça car c'était un point très épineux. Il y a 260 enfants à l'école élémentaire chez nous et il y a à peu près 60 enfants dans chaque école maternelle ».

Monsieur Staudenmaier : « Plus, au Bocksberg il y en a 79 ».

Monsieur Bock : « Donc on doit être aux alentours des 400 élèves, ça fait énormément de gens qu'il faudrait embaucher pour tenir les élèves après les heures de cours ».

Monsieur Staudenmaier : « On avait bien pris conscience de la situation mais on aurait quand même aimé faire un minimum pour alléger les charges des parents parce que tout le monde le sait, tout le monde n'a pas la possibilité ni le matin, ni le midi, ni le soir, de se libérer, c'est dommage mais bon on fera de notre mieux ».

Monsieur Acker : « La ville de Bischwiller était la première à se lancer dans cette réforme-là, essayez d'avoir quelques infos de ce côté-là ».

Monsieur le Maire : « Tout à fait vous avez raison mais avec un succès mitigé parce que j'en ai parlé avec mon collègue de Bischwiller, ce n'est pas lui qui l'a mis en place comme vous le savez mais bon il n'est pas enthousiasmé du résultat au bout d'un an ».

Monsieur Acker : « Il faut toujours s'inspirer de ceux qui ont fait le premier pas ».

Monsieur le Maire : « Donc l'information devait être faite, je pense qu'on en reparlera encore en Conseil Municipal ou au moins en commission ça c'est sûr, en Conseil Municipal probablement aussi mais bon c'est une réforme comme l'a dit Robert Staudenmaier tout à l'heure, extrêmement compliquée à mettre en œuvre et pour revenir sur ce que disaient Alain Bock et Sandra Seel, le problème c'est pas seulement d'avoir la volonté de proposer des activités, c'est de trouver les intervenants disponibles pour des périodes quand même très courtes.

Je propose maintenant Monsieur Acker que vous passiez à la cérémonie du 8 mai ».

Cérémonie du 8 mai

Monsieur Acker : « Oui, je me suis étonné de ne pas voir de porte-drapeaux ».

Madame Kaspar : « Les personnes qui viennent d'habitude à cette cérémonie n'étaient pas présentes à Schweighouse mais à Haguenau ».

Monsieur Acker : « C'est la première fois qu'ils ne sont pas à Schweighouse à ma connaissance ».

Monsieur Zottner : « J'ai un collègue de travail qui est porte-drapeaux et qui m'a dit qu'ils avaient eu des directives claires pour assister à la grande cérémonie de Haguenau. Ils ont pris au pied de la lettre ces directives et c'est pour cette raison qu'ils étaient absents chez nous et nous déplorons également cette absence ».

Monsieur Acker : « C'est dommage ».

Monsieur le Maire : « C'est effectivement dommage, je partage votre point de vue parce que je m'en suis inquiété moi-même, le jour même d'ailleurs. Ensuite, la sécurité près des écoles, Madame Seel ».

Sécurité près des écoles

Madame Seel : « On a constaté que les panneaux se situant sur la route d'Ohlungen qui clignotent normalement aux horaires scolaires, qui ont été apparemment éteints pendant les vacances, n'ont pas été rallumés. Il y a des parents qui ont signalé qu'ils ne clignotaient plus, maintenant ça s'allume de nouveau mais il y a eu une période en retour de vacances où ils ne clignotaient pas ».

Monsieur Staudenmaier : « C'est bizarre parce que l'autre soir j'étais un peu rapide et le panneau a clignoté ».

Monsieur Acker : « Non je crois que vous confondez, on ne parle pas de la limitation de vitesse, ce sont les panneaux qui indiquent une sortie scolaire de 7h45 à 8h30, de 11h45 à 12h30 qui ont été éteints pendant les congés scolaires et qui n'ont pas été rallumés ».

Monsieur Zottner : « Je n'ai eu aucun retour par rapport à ce genre de problème mais on va le noter et on verra demain matin ce qui s'est passé, on pourra en reparler ».

Monsieur le Maire : « C'est tout à fait intéressant de nous le signaler parce que j'avoue que moi-même je ne l'avais pas remarqué non plus donc merci. Ensuite le Festival du Conte Monsieur Acker ».

Festival du Conte

Monsieur Acker : « Oui j'ai entendu dire que le concours photos, et là je m'adresse à Jean-Georges Ott, a été annulé alors qu'aujourd'hui il y a eu un article dans les DNA comme quoi le lauréat serait récompensé ce vendredi soir après la cérémonie d'ouverture ».

Monsieur Ott : « Effectivement c'est dans le journal aujourd'hui parce qu'ils ont tout simplement repris le dépliant qui avait été édité. Le concours a été annulé parce qu'il n'y a eu que 4 participants et 13 photos et donc avec 13 photos il est difficile de faire un jugement et de distribuer un prix. Par contre ce qu'on va faire c'est exposer les 13 photos, il y aura un prix du public et il sera attribué dimanche soir ».

Monsieur Acker : « Est-ce que vous pouvez comprendre la déception de ces 4 enfants ? »

Monsieur Ott : « Ce ne sont pas des enfants ».

Monsieur Acker : « J'en connais un qui a 16 ans donc pour moi c'est un enfant ou un adolescent si vous préférez ».

Monsieur Ott : « Il a présenté une seule photo ».

Monsieur Acker : « Ils se sont déplacés, ils ont cherché des supports donc est-ce que vous comprenez que ces enfants soient déçus ? »

Monsieur Ott : « Il y a deux enfants et deux adultes qui ont très bien compris qu'il est difficile d'émettre un jugement sur 13 photos ».

Madame Chaudron : « Moi j'avais entendu parler de cette histoire de concours de photos et je sais que Madame Clauss à la culture s'était rendue compte qu'au fil des ans, les participants étaient de moins en moins nombreux, donc apparemment pour cette année elle avait suggéré de ne carrément pas le faire, ça a été finalement maintenu avec le résultat qu'on connaît. On essaye de faire au mieux avec un prix du public, effectivement pour les 4 participants ce n'est pas forcément gratifiant mais voilà ».

Monsieur Ott : « Je peux confirmer que dès septembre dernier on avait discuté avec Madame Clauss du sujet proposé et on avait décidé de proposer notre exposition, c'est ce qu'on fait d'ailleurs et on ne voulait pas organiser le concours mais la Municipalité a insisté pour que ce concours ait lieu tout de même sachant que vue le sujet « L'Amérique », on était conscient qu'il y aurait très peu de photos. Huit jours avant qu'on décide d'annuler le concours, il n'y avait aucun participant, ils se sont inscrits le dernier jour effectivement ».

Monsieur Acker : « C'est dommage ».

Monsieur Ott : « Par contre il y aura une exposition sur l'Amérique qu'on avait prévu dès septembre pour compenser l'expo du concours. Les 13 photos présentées seront exposées en plus de l'exposition d'une autre personne ».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Ott, Monsieur Acker vous aviez quelque chose à rajouter ? »

Monsieur Acker : « Non, peut-être que l'un de mes colistiers veut rajouter quelque chose ».

Monsieur le Maire : « Non ? Ok ! Je voulais et c'est le hasard, nous n'y sommes ni les uns ni les autres pour rien du tout, je vous rappelle que l'inauguration du Festival du Conte cette année tombe le 6 juin, c'est le 70^{ème} anniversaire du D-Day, je vais faire un peu d'anglicisme pour un festival consacré à l'Amérique c'est plutôt bien tombé et donc je voulais quand même vous rappeler aussi que vous êtes tous cordialement invités à assister à ce festival les 3 jours, vendredi, samedi et dimanche prochains ».

Madame Ertz : « J'ai encore une petite question. Comme vous le savez j'habite rue du Faubourg en face de la bibliothèque et je côtoie souvent les personnes qui se rendent là-bas et qui m'ont posé cette question : où sont donc passés les escargots et les petits champignons ?

Monsieur Zottner : « Toute cette faune et cette flore, escargots, serpents, licorne et tout ce qu'on a pu voir fleurir ces dernières années ont en fait été enlevés pour qu'on puisse repartir sur un embellissement en fleurs sur nos ronds-points et voilà ».

Madame Ertz : « Question suivante : qu'est-ce que vous en avez fait parce que moi je suis intéressée pour prendre l'escargot et un champignon ? »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas opposé du tout à ce que vous soyez acquéreur de l'un des deux, je vous propose de rencontrer Monsieur Zottner et Monsieur Marck pour régler cela parce qu'ils sont bien conservés dans un local municipal ».

Madame Ertz : « Très bien, merci ! »

Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Nous allons être obligés de faire une séance exceptionnelle du Conseil Municipal le 20 juin prochain parce que nous avons des élections sénatoriales dans le Bas-Rhin le 28 septembre prochain ».

Monsieur Acker : « Pourquoi le 20 juin ? »

Monsieur le Maire : « Tout simplement parce que c'est le décret paru au JO qui impose cette date. Nous n'avons donc pas le choix du jour mais éventuellement celui de l'heure puisque le décret ne parle pas d'heure. C'est une opération qui n'est pas très longue, qui dure 20 minutes à peu près mais nous sommes obligés de le faire parce que nous avons une impérative nécessité de répondre à la Préfecture. Les précisions techniques ne sont pas encore arrivées en Mairie mais comme je lis encore le JO j'ai préféré vous le dire tout de suite, si c'est confirmé moi je vous proposerai, et je sais que ça tombe très mal dans cette salle en plus parce que ce soir-là les manifestations vont démarrer un peu plus tôt, de maintenir l'heure que nous avons jusqu'à présent, je pense que ça ne durera qu'une vingtaine de minutes mais il faudra le faire ce jour-là, nous n'avons pas le choix ».

Monsieur Acker : « Ici, dans cette salle ? »

Monsieur le Maire : « Oui je sais que ça pose un problème ».

Monsieur Acker : « Avec la fête de la Musique... »

Monsieur le Maire : « C'est bien pour cela que je vous en parle ce soir parce que je sais que ça va poser un problème donc soit c'est ici soit on revient à la Mairie pour une séance, il n'y a pas d'autre alternative ».

Monsieur Bock : « Si on commence à 19h30, la fête de la Musique sera en plein boum, est-ce qu'on pourrait peut-être avancer la réunion ? »

Monsieur le Maire : « Oui il y a cette solution mais si on l'avance trop on va tomber sur des gens qui travaillent donc on peut peut-être avancer d'une heure mais pas beaucoup plus ».

Monsieur Bock : « L'avancer d'une heure, je pense que ça arrangerait tous ceux qui donnent un coup de main à la fête de la Musique ».

Monsieur le Maire : « Il y a cette solution-là ou il y a la solution de revenir pour une fois à la Mairie qui est possible aussi mais ça fait déplacer deux fois ».

Monsieur Bock : « Je pense que la meilleure solution serait de rester ici puisque de toute façon ceux qui vont travailler ce soir-là seront à pied d'œuvre 2 minutes après ».

Monsieur le Maire : « Si vous êtes d'accord je vous propose d'examiner la situation, je ne voudrais pas m'engager définitivement avant d'avoir lu les textes ».

Monsieur Bock : « On peut envisager de commencer plus tôt ».

Monsieur le Maire : « On va essayer de faire au mieux mais comme dit, nous ne décidons pas tout seuls, on va attendre les instructions ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h20.